

Compte rendu de la réunion n° 11 du Collège des Producteurs – version définitive

I. Identification du document :

| | |
|---|---|
| Type de document | Compte rendu |
| Titre du document | Compte rendu de la réunion du Collège des Producteurs- Version définitive |
| Responsable de la préparation du document | Emmanuel Grosjean-Isabelle Monnart |
| Date de publication | |
| Validé par | |
| Annexe(s) | Liste des participants – annexe 1 |

II. Généralités

N° ordre chronologique de la réunion: n° 11

- ❖ *Citadelle de Namur: le 20 novembre 2017 à 13h00*
- ❖ *Ordre du jour:*
 - ❖ Validation de l'ordre du jour et du PV de la réunion précédente
 - ❖ Validation du référentiel prix juste
 - ❖ Plan 2018 de l'APAQ-W
 - ❖ Orientation activités 2018 Socopro
 - ❖ Divers
- ❖ *Liste des documents transmis aux participants:*
 - ❖ Présentation plan opérationnel 2018 APAQ-W
 - ❖ Référentiel Prix juste 14 critères
 - ❖ Référentiel Prix juste Plan d'actions

III. Validation de l'ordre du jour et du PV de la réunion précédente

L'ordre du jour est validé sans autre point supplémentaire. Le PV de la réunion précédente ne fait l'objet d'aucune remarque.



IV. Validation du référentiel prix juste

Pour rappel, en vue de finaliser les travaux entamés sur la constitution du référentiel, des producteurs, membres du collège sont venus étoffer le GT afin que les critères d'adhésion et le système de notation collent au mieux à la réalité. Il en résulte un guide composé de 73 critères dont 14 considérés comme indispensables à l'obtention du label. Ceux-ci sont présentés à l'assemblée ainsi que le plan d'actions pour la mise en œuvre (présentation en annexe).

Par rapport à la présentation des critères, les points d'attention suivants ont été soulevés :

- Pt 6 : les différents outils de calcul des coûts de production devront être répertoriés et présentés aux producteurs afin que, lorsqu'ils ne disposent pas encore d'outils, ils puissent sélectionner celui qui est le plus approprié par rapport à leur filière et leur production.
- Pt 11 : le terme « Non exclusivité » devra être nuancé, le principe d'indépendance du producteur [DC1] doit primer mais il ne faut pas rejeter la notion d'exclusivité comme par exemple dans le cadre d'un engagement qualitatif ou autre lié à un cahier des charges.
- La notion de confiance ne transparait pas dans les 14 critères émis hors, elle est la base de toute relation commerciale.

Par rapport au plan d'actions et sa stratégie de mise en place, les remarques suivantes sont formulées :

- Il est demandé un avis juridique sur 2 points afin de consolider la démarche :
 - 1° en regard des règles commerciales liées à la concurrence,
 - 2° en regard des règles liées aux aides d'état vis-à-vis du soutien public octroyé à l'ASBL SOCOPRO ainsi que de la coopération avec l'APAQw pour la promotion de la marque.
- Il est important que les actions de promotion qui mettront en avant les produits avec le label « Prix juste » veillent à ne pas pour autant dénigrer ceux qui ne l'auront pas.
- Il sera important d'assurer, au travers de COMEOS et de contacts individuels, une communication envers les grandes enseignes pour leur présenter le label.

Il est convenu que durant la phase de démarrage (2 ans), le référentiel concernera différentes parties prenantes dont les rôles seront les suivants :

- Le **Collège des Producteurs** est une association de fait, son rôle est d'être l'organe décisionnel en matière de contenu du cahier des charges du référentiel (dont sa mise à jour).
- **L'ASBL SOCOPRO** est une association qui assure le support opérationnel au Collège des Producteurs ; elle bénéficie de soutiens publics pour assurer sa mission. Dans le cadre de la mise en œuvre du référentiel, l'ASBL SOCOPRO a pour rôles de :
 - Développer le conseil aux initiatives filières en vue d'intégrer les éléments du référentiel prix juste
 - Sensibiliser les opérateurs économiques à l'intérêt d'intégrer le référentiel
 - Durant une période de démarrage de 2 ans, d'assurer les opérations de contrôle des filières qui en font la demande en vue de fournir une attestation de conformité autorisant à utiliser le label « Prix Juste [au Producteur [DC2]] » ; ce rôle comprend également la gestion des abus d'usage du label. A noter qu'après cette période de 2 ans, il est prévu que ce rôle soit mené par une entité spécifique et autonome vis-à-vis du soutien public
- **Le SPW** (agriculture et développement durable) a pour rôle de stimuler l'intégration des critères du référentiel prix juste dans les cahiers de charges liés à la qualité différenciée ainsi que dans les marchés publics d'achats des collectivités



- **L' APAQw** a pour rôle de soutenir la promotion des produits portant le label, principalement au travers d'une approche combinant l'usage de la pastille « Agriculture Locale » et du label « Prix Juste au Producteur [DC3] ».
- **L'ASBL BFTF** (Fédération Belge du Commerce Equitable) a pour rôle de soutenir la promotion des produits portant le label, principalement au travers de campagnes de sensibilisation au commerce équitable Nord-Nord
- **Les organisations membres du Collège** auront pour rôle de soutenir la promotion des produits portant le label, principalement au travers de campagnes de sensibilisation
- **D'autres cahiers des charges privés** (BIOGARANTIE, CERTIFRUIT,.....) pourront soutenir la labellisation et la communication « Prix Juste au Producteur » au travers de l'intégration des critères du référentiel prix juste

Le Cabinet du Ministre Colin tient à remercier le travail réalisé par le GT qui a permis d'aboutir à une démarche novatrice, illustrant l'équité des relations Nord-Nord. Il soutient ce projet car il s'inscrit tant dans la stratégie wallonne de développement durable que dans le principe de la Qualité Différenciée qui prévoit un prix juste au producteur. Il peut être envisagé d'intégrer dans un deuxième temps la démarche du « Prix Juste » aux groupements d'achats en commun (GAC...) mais aussi dans les cahiers des charges des marchés publics.

En conclusion, le Collège valide le travail du GT et le lancement officiel du label lors de l'AG des Producteurs du 17 janvier. Il mandate l'ASBL Socopro pour l'opérationnalisation de la démarche.

V. Plan 2018 APAQ-W par Philippe Mattart

Dans le cadre de ses missions et de son plan stratégique, une proposition de budget pour le plan opérationnel 2018 et de ses priorités est présentée à l'assemblée pour validation. Il est prévu un montant de 7.237.000 euros réparti entre les 4 axes opérationnels. Ce budget étant largement supérieur au budget réel qui est estimé à 5.470.000 euros (à soumettre au vote du parlement), il y aura lieu de procéder à des arbitrages dans la mise en œuvre du plan ; ces arbitrages seront menés en concertation avec le Collège des Producteurs. Sur base des recommandations du Collège émises dans l'avis d'orientation et du contrat d'administration validé par le gouvernement, une liste de 15 priorités a été dressée pour 2018 (présentation en annexe).

En regard de la présentation, les producteurs ont souhaité attirer l'attention sur les points suivants:

- Faire relire les documents de promotion par les chargés de mission SOCOPRO pour corriger les erreurs éventuelles avant d'approuver le bon à tirer
- Revoir la collaboration avec le Vlam pour que notre participation au programme européen de promotion soit plus maîtrisée. Il est également confirmé par le Cabinet du Ministre Colin qu'un changement dans ce sens a également été opéré avec l'AWEX pour la promotion des produits à l'étranger
- Réfléchir sur la manière de réagir face aux médias qui bénéficient de subventions publiques mais n'informe pas de manière positive sur notre agriculture (notamment RTBF). Pour répondre à cela, il est proposé de mettre en place une charte avec ces médias. De plus, un Community Manager a été engagé à l' APAQ-W afin de suivre les messages diffusés sur les réseaux sociaux et réagir de manière adéquate en complémentarité avec les .
- Lancer davantage d'études par des bureaux spécialisés afin d'obtenir des statistiques dans les différents secteurs.



- Les producteurs du secteur horticole ornemental soulignent que le clic local ne fonctionne pas pour le secteur dès lors que la plupart des appels d'offre des administrations et collectivités wallonnes sont gagnés par des firmes flamandes.

En conclusion, toutes les remarques émises lors des dernières assemblées sectorielles ainsi qu'au Collège seront intégrées dans un avis définitif qui sera transmis d'ici la fin de l'année à l'APAQ-W. Concernant le point sur la pastille « Agriculture locale », une proposition est en cours d'analyse juridique, les critères retenus sont : 1) rayon de 150km entre la production et la commercialisation, 2) 66% de la production doit être liée au producteur 3) les bénéficiaires de la pastille doivent être cotisants de l'APAQ-W.

Enfin, au vu du dépassement du budget opérationnel par rapport au budget réel, il faudra faire appel à d'autres sources de moyens financiers par le biais de projets européens ou une révision des cotisations. Un projet conjoint sera préparé entre l'APAQw et le Collège en regard des Cellules d'information.

VI. Orientation Activités 2018

Pour 2018, il est prévu de poursuivre des dossiers déjà en cours afin de ne pas trop disperser les forces. Toutefois, il est demandé à l'équipe SOCOPRO de préparer le plan 2018 en tenant compte des suggestions suivantes avancées par les membres :

- Réactualiser la mise en place du bureau du Collège
- Thèmes de travail à considérer par les cellules d'information : la microbiorésistance, les perturbateurs endocriniens, la prédation, le bien être animal, les phyto
- Accentuer la collaboration avec le CRA-W pour travailler plus sur le développement et la recherche et les inviter à présenter un état des lieux lors des réunions du Collège
- Continuer à s'investir dans l'élaboration d'approches stratégiques à plus long terme (le travail effectué sur l'orge brassicole est un bon exemple de développement à long terme de filière) en travaillant également dans les secteurs plus importants (viande bovine, lait et grandes cultures) et en considérant plus de segments que les segments de niches.

VII. Divers

1. **Agribex**

Le Collège des Producteurs sera présent au Salon Agribex du 5 au 10 décembre dans un stand de la Région Wallonne avec le CRA-W, l'APAQ-W, DG03 et le Cabinet Colin. Une invitation devrait être envoyée à chaque représentant.

2. **AG des Producteurs**

La prochaine AG des producteurs se tiendra le 17 janvier. Le contenu sera composé de 2 parties : 1° présentation par des participants des Etats Généraux de l'Alimentation en France pour présenter les résultats des discussions et des accords conclus et de voir dans quelle mesure ce serait utile en région wallonne, 2° lancement du référentiel prix justes



Liste des présences Collège des Producteurs 20 novembre 2017

| Nom | Prénom | Organisme | Statut |
|-------------|----------------|---------------------|----------------------|
| BAURAIND | Catherine | Socopro | Support Opérationnel |
| BAY | Thierry | Producteur | membre suppléant |
| BELANGER | Françoise | Socopro | Support Opérationnel |
| BOLLE | Pascal | Producteur (excusé) | membre suppléant |
| BRAEM | Steve | AB REOC | membre effectif |
| COLLIENNE | Daniel | Producteur | membre effectif |
| COLOT | Catherine | Socopro | Support Opérationnel |
| DANIAUX | Christel | Socopro | Support Opérationnel |
| DE FAVEREAU | Corentin | ACRF | membre suppléant |
| DE GRADY | Charles Albert | Producteur (excusé) | membre effectif |
| DE WILDE | David | Producteur | membre suppléant |
| DELVAUX | Lionel | IEV | membre effectif |
| DESBUYERES | Yves Marie | Producteur (excusé) | membre effectif |
| DESTAIN | Jean Pierre | Socopro | Invité |
| DROEVEN | Frédéric | Producteur (excusé) | membre effectif |
| DUCARME | Christian | Socopro | Support Opérationnel |
| DUCATILLON | Christian | Producteur | membre effectif |
| ERNOUX | Etienne | Producteur | membre effectif |
| FERON | Josianne | DG03 | Invitée |
| FICHER | Marc | Nature et Progrès | membre effectif |
| FLAMEND | Fabrice | Producteur | membre effectif |
| FRANCO | Guy | Producteur | membre effectif |
| GOMAND | Laurent | Producteur | membre suppléant |
| GRANADOS | Ana | FWA | membre effectif |
| GRIFNEE | Alain | Socopro | Support Opérationnel |
| GROSJEAN | Emmanuel | Socopro | Support Opérationnel |
| HENIN | Marc André | Producteur (excusé) | membre suppléant |
| HENRY | Alain | Producteur | membre effectif |
| HERMAN | Daisy | ACRF | membre effectif |
| HERMESSE | André | Producteur (excusé) | membre suppléant |
| HOUSEN | Claire | APAQ-W | Invitée |
| JACQUES | Dominique | Producteur | membre suppléant |
| LA SPINA | Sylvie | Nature et Progrès | membre suppléant |
| LECOCQ | Cédric | Producteur | membre suppléant |
| LECOCQ | Guy | APAQ-W | Invité |
| LHOEST | Henri | Producteur (excusé) | membre effectif |
| LOUPPE | Hélène | Socopro | Support Opérationnel |
| MABILLE | Antoine | Producteur (excusé) | membre suppléant |
| MARTIN | Gwénaelle | FUGEA | membre effectif |
| MASURE | Alain | FWA (excusé) | membre suppléant |
| MATHIEU | Michel | Producteur | membre suppléant |



| | | | |
|-----------------|---------------|---------------------|----------------------|
| MATHONET | Oliver | Producteur (excusé) | membre effectif |
| MATTART | Philippe | APAQ-W | Invité |
| MAYNE | Bernard | Socopro | Support Opérationnel |
| MONNART | Isabelle | Socopro | Support Opérationnel |
| PETIT | Charles Louis | COMEOS | membre effectif |
| PIROTHON | Yves | Producteur (excusé) | membre suppléant |
| PIRSON | Wendy | Producteur | membre suppléant |
| PONCELET | Vanessa | APAQ-W | Invitée |
| PONCIN | Marie | Socopro | Support Opérationnel |
| REMY | Marc | Producteur | membre effectif |
| RENARD | José | Cabinet Colin | Invité |
| RENARD | Sophie | Socopro | Support Opérationnel |
| REUL | Anne | FEVIA | membre effectif |
| ROISIN | Luc | APAQ-W | Invité |
| SCHAUS | Marc | Socopro | Support Opérationnel |
| SCHIFFLERS | Patrick | FEBEV | membre suppléant |
| SCHONBRODT | Alain | Producteur | membre effectif |
| SIMONART | Geoffrey | APAQ-W | Invité |
| SIRAUX | Patrick | Producteur(excusé) | membre suppléant |
| STALMANS | Jean Michel | Producteur (excusé) | membre suppléant |
| STAS | Henri | Producteur (excusé) | membre effectif |
| STREEL | Laurent | Producteur (excusé) | membre suppléant |
| TARGE | Yolin | Producteur (excusé) | membre effectif |
| THOMASSEN | Benoit | Socopro | Support Opérationnel |
| VAN COMPERNOLLE | Jean Yves | Producteur (excusé) | membre effectif |
| VAN ROOS | Laetitia | Socopro | Support Opérationnel |
| VAN WONTERGHEM | Philippe | Producteur (excusé) | membre suppléant |
| VANDEVOORDE | Yves | FUGEA (excusé) | membre suppléant |
| VANGUESTAINE | Marc | Producteur (excusé) | membre effectif |
| WALIN | Eric | SCAR | membre effectif |
| WILLEME | Michel | Producteur | membre suppléant |